

DECISION n°141-2021

PORTANT MODIFICATION PARTIELLE DES DECISIONS N° 82-2021 ET 89-2021 DU 22 FEVRIER 2021

RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE VOTE POUR LES ELECTIONS PARTIELLES LOCALES ET DEPARTEMENTALES DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL PREVUES DU 9 MARS 2021 AU 12 MARS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE- HOPITAUX DE MARSEILLE

Vu la décision N°82-2021 du 22 février 2021 relative au recours au vote électronique pour les élections partielles locales des représentants du personnel prévues du 9 mars 2021 au 12 mars 2021,

Vu la décision N°89-2021 du 22 février 2021 relative au recours au vote électronique pour les élections partielles départementales des représentants du personnel prévues du 9 mars 2021 au 12 mars 2021,

Vu l'incendie majeur qui s'est déclaré dans l'entreprise OVH Cloud à STRASBOURG dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 mars 2021 et qui a détruit totalement les serveurs informatiques de stockage de la société NEOVOTE,

Vu l'intervention manuelle réalisée pour l'arrêt des serveurs informatiques par les salariés d'OVH Cloud à la demande des sapeurs-pompiers, et dont la Direction Générale de l'APHM a eu connaissance mercredi 10 mars au soir,

Vu les préconisations faites, mercredi 10 mars au soir, par Monsieur ROMAN, société ITEKIA, chargé de l'expertise de la solution de vote retenu conformément au décret n°2017-1560 du 14 novembre 2017,

Vu les préconisations faites, mercredi 10 mars au soir, par Monsieur IBGUI, société NOEVOTE, chargé de la gestion du processus électronique de vote pour les scrutins électoraux,

Vu le relevé de conclusions de la réunion du bureau de vote électronique centralisateur élargi aux syndicats départementaux ayant présenté des liste de candidats qui s'est tenue le jeudi 11 mars 2021 à 10h,

DECIDE :

La reprise intégrale de la procédure de vote pour les scrutins locaux (CTE, CAPL) et départementaux (CAPD, CCP), ce qui implique que les votes enregistrés avant l'incendie ne seront pas comptabilisés et que l'ensemble du processus électoral se déroulera comme suit :

Etapes	Date
Scellement des urnes électroniques	Vendredi 12 mars 2021 à 10h00
Ouverture des scrutins	Mardi 16 mars 2021 à 12h00
Clôture des scrutins	Vendredi 19 mars 2021 à 12h00
Dépouillement des urnes, lecture et proclamation des résultats	Vendredi 19 mars 2021 à 14h00
Publication des résultats sur le site de vote	Vendredi 19 mars 2021 à 16h00
Transmission des PV aux OS et au Directeur Général de l'ARS	Vendredi 19 mars 2021 à 17h00

A Marseille, le 11 mars 2021


 Directeur Général
 Pour le Directeur Général par délégation
 Secrétaire Général
 Des Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille
Pierre PINZELLI